Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place del'Eglise
67330 UTTWILLER
☎ et : 03.88.70.72.47
Fax :03 88 70 95 13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 20 juin 2014

Le vingt juin deux mil quatorze à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :
EBER Nathalie et SEENE Anne
KOENIG Roland, KRIEGER Yann, MULLER Jean-Charles, ODEAU Alain, SEENE Pierre et TREVISAN François formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.
Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote : KUHN Martine
Absente excusée ayant donné mandat de votre : HAESSIG Edith
Absente non excusée **:** SCHUTZ Nathalie

Ordre du jour

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation de la séance du 22 avril 2014**
3. **Election des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs**
4. **Décisions modificatives**
5. **Rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable**
6. **Renouvellement du bureau de l'Association Foncière**
7. **Indemnité du comptable**
8. **Subventions**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Mme Nathalie EBER est désignée pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2014

Lecture faite, en absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 22 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

3. ELECTION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à 20 heures 00 minute, en application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Uttwiller

1. Mise en place du bureau électoral

M. Roland KOENIG, maire a ouvert la séance.

M. Alain ODEAU ayant été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place del'Eglise
67330 UTTWILLER
☎ et : 03.88.70.72.47
Fax :03 88 70 95 13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré ??? conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie .

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir KOENIG Roland, MULLER Jean-Charles, SEENE Anne et TREVISAN François

2. Mode de scrutin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.** S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire un délégué(s) et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque tous les mandats n'ont pas été attribués au premier tour de scrutin, il a été procédé à un second tour de scrutin. Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place del'Eglise
67330 UTTWILLER
☎ et : 03.88.70.72.47
Fax :03 88 70 95 13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

4. Élection des délégués

4.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....

b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 9

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 9

e. Majorité absolue 5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**	
	En chiffres	En toutes lettres
Roland KOENIG	9	neuf

4.2. Proclamation de l'élection des délégués

M Roland KOENIG né le 18 janvier 1956 à INGWILLER
Adresse 14a rue principale
a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Le maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

5. Élection des suppléants

5.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 9
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 9
e. Majorité absolue 5

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place del'Eglise
67330 UTTWILLER
☎ et : 03.88.70.72.47
Fax :03 88 70 95 13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SEENE Pierre	9	neuf
EBER Nathalie	9	neuf
KRIEGER Yann	9	neuf

5.2. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.
M SEENE Pierre né(e) le 21/11/1963 à INGWILLER
38 place des Sapins à UTTWILLER
a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.
Mme EBER Nathalie née le 21/05/1976 à INGWILLER
27a rue principale à UTTWILLER
a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.
M KRIEGER Yann né le 12/05/1987 à INGWILLER
17 rue d'Ettendorf
a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

6. Observations et réclamations

Aucune observation, réclamation ou remarque n'a été formulée à l'issue des opérations des scrutins et le Maire invite le secrétaire de séance et les 4 membres du membre du bureau électoral désigné au point 1 de la présente délibération à signer avec lui, après lecture, le procès verbal – en trois exemplaires - de l'élection du délégué du conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

4. DECISION MODIFICATIVE.

Afin de régulariser les écritures relatives à la convention de mandat signée avec le SDEA lors des travaux de voirie réalisés par la commune dans la grand'rue, le conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

- article 4581 (dépense): 7 500.00 €
- article 4582 (recette) : 7 500.00 €

5. RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Après avoir pris connaissance de manière exhaustive du rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable établi par le SDEA, le conseil municipal approuve le dit rapport sans observations ni réserves.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place del'Eglise
67330 UTTWILLER
☎ et : 03.88.70.72.47
Fax :03 88 70 95 13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

6. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du Bureau de l'Association Foncière. Aussi, en application de l'article R 133-3 du Code Rural le Conseil Municipal désigne, en plus du Maire membre de droit, six propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, à savoir
En titulaires : Edith HAESSIG, Frédéric KRIEGER et Pierre SEENE
En suppléants : Christian DONNENWIRTH et Jean Georges WENDLING

7. INDEMNITE DU COMPTABLE

Le conseil municipal décide, sur proposition du Maire, de reconduire l'indemnité de conseil allouée à Monsieur Pascal GASS au taux de 100 % sur la base du barème en vigueur.

8. SUBVENTION

Le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de la délégation locale de Bouxwiller de la Croix Rouge Française.
Après en avoir délibéré une subvention de 25€ est accordée à cette association.